



Cumul d'emplois et chômage (ARE)

Par ferali

Bonjour tout le monde,

Je sais que pour pouvoir bénéficier des ARE il faut avoir travaillé au moins 65 jours chez le dernier employeur.

Ma question est: si j'avais cumulé deux emplois en même temps comme l'exemple sur l'image, est-ce que les 65 jours seront comptabilisé à partir du 1 mars ou à partir du 1 mai ? et est-ce que je risque de ne pas bénéficier des ARE parce que le cumul d'emploi que j'ai fait n'est pas légal ?

Merci d'avance,

Lien vers l'image:
[url=https://i.ibb.co/XpJ6GFD/Capture-d-cran-2024-06-12-23-37-31.png]https://i.ibb.co/XpJ6GFD/Capture-d-cran-2024-06-12-23-37-31.png[/url]

[img]https://i.ibb.co/XpJ6GFD/Capture-d-cran-2024-06-12-23-37-31.png[/img]